

**Zeitschrift:** Domaine public  
**Herausgeber:** Domaine public  
**Band:** - (1973)  
**Heft:** 224

**Artikel:** Lexique succinct  
**Autor:** [s.n.]  
**DOI:** <https://doi.org/10.5169/seals-1027634>

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

**Download PDF:** 06.02.2025

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

6. *Ecole et vie économique* : l'école éveille aux responsabilités de consommateurs et de producteurs, d'employés et d'employeurs, préparant aux changements d'orientation. Mais elle ne doit pas oublier « l'aspect négatif » de la prospérité, de voir à long terme, d'apprendre à s'auto-évaluer.

7. *Ecole et loisir* : l'école doit « préparer à prendre en charge le temps libre » par des « loisirs créateurs ». Mais le temps libéré est-il vraiment libre ? Il existe des « loisirs illusoire » qui n'assurent qu'une survie physique.

8. *Ecole et moyens de communication de masse* : l'école doit habituer à la critique en utilisant elle-même ces moyens ; il faut lutter contre une transmission manipulée du savoir avec « prérogative de certains producteurs » ; il faut enfin développer l'expression.

9. *Ecole et environnement* : l'école doit rendre attentif à la nature et faire prendre conscience des nuisances.

10. *Ecole et éducation permanente* : l'école doit assurer « tout au long de la vie » une formation tant culturelle que professionnelle.

Quant aux structures, le G.R.O.S. propose une école indifférenciée jusqu'à 15 ans. Mais indifférenciée, elle ne le serait totalement que dans le premier degré (primaire) : dès le deuxième degré

(secondaire inférieur), l'orientation intervient. Deux types de structures sont ici proposés :

a) *l'école globale additive*, où les élèves sont répartis en sections parallèles (latino-scientifique, culture générale et moderne, pratique, etc.). L'orientation se fait sur la base 1) des performances scolaires, 2) des aptitudes psychologiques décelées par des tests, 3) des aspirations des élèves et de leurs parents, 4) d'un rapport ou préavis des maîtres. Des classes passerelles assouplissent le système. Il faut éviter la hiérarchisation des sections, les possibilités de passage insuffisantes, l'orientation prématurée ou sans une information très complète, ou encore sans un temps d'essai suffisant devant des difficultés nouvelles. Des classes hétérogènes très peu différenciées céderaient peu à peu à des classes différenciées.

b) *l'école globale intégrée et différenciée*, qui assumera à elle seule toute l'orientation par des classes hétérogènes absorbant toutes les heures au début, puis de moins en moins, cela au profit de cours à niveaux (où les objectifs sont les mêmes tandis que la pédagogie change) d'une part, et de cours à options d'autre part (options soit d'approfondissement, soit de complément).

Quant à l'école du 3<sup>e</sup> degré (secondaire supérieur), elle sort des objectifs de ce rapport du G.R.O.S.

*perméabilité minimale avec ses voisins. Remonter d'un niveau inférieur à un niveau supérieur exige alors en tous cas une classe de rattrapage.*

*— Classe de rattrapage. — Elle doit permettre le passage d'un niveau inférieur au niveau supérieur.*

*— Classe d'appui. — Elle vient au secours d'un élève qui a des difficultés particulières et momentanées dans une discipline.*

*— Options. — Elles doivent être choisies dans une liste déterminée de disciplines, alors que le choix reste totalement libre pour les cours facultatifs.*

### 3. L'enseignement secondaire de demain

#### RAPPORT DE LA COMMISSION D'EXPERTS POUR L'ENSEIGNEMENT DE DEMAIN

La commission d'experts pour l'enseignement de demain a été créée sous les auspices de la Société suisse des professeurs de l'enseignement secondaire (SSPES), puis reprise en charge par la Conférence suisse des directeurs cantonaux de l'Instruction publique. Présidée tout d'abord par le Genevois Werner Uhlig, puis après sa mort par le directeur du Centre suisse pour le perfectionnement professionnel des professeurs de l'enseignement secondaire, Fritz Egger, elle s'est penchée avant tout sur la réforme de l'enseignement gymnasial, sans négliger cependant les autres degrés du secondaire.

Les propositions concrètes de son rapport s'appuient sur les principes suivants :

- perméabilité des structures
- orientation continue
- individualisation de l'enseignement grâce aux classes à niveaux (transformées peu à peu en classes d'aptitudes, voir le lexique), aux options, qui permettent d'assouplir le canon des disciplines.
- coordination des disciplines.

Quant aux buts de la nouvelle école, ils sont définis dans les termes suivants : « formation générale et préparation aux hautes écoles ; apprentissage des méthodes de travail et acquisition de connaissances fondamentales ; développement des aptitudes de l'élève en vue de son épanouissement ; formation du caractère de l'élève ».

Sur le plan des structures, le rapport sur « l'enseignement secondaire de demain » propose l'introduction, après l'éducation préscolaire et quatre ans de degré élémentaire, d'un degré d'observation et d'orientation qui durera cinq ans, soit jusqu'à la fin de la scolarité obligatoire. C'est au

SUITE DU TEXTE AU VERSO

#### Lexique succinct

— Classe hétérogène. — Elle réunit tous les élèves d'un même degré, sans tenir compte de leurs aptitudes.

— Classe à niveaux. — Les élèves de plusieurs classes sont regroupés en cours différenciés selon leur niveau et ils reçoivent un enseignement qui diffère par la méthode et par le rythme ; mais tous les niveaux doivent observer au moins un programme minimum commun.

— Classe d'aptitudes. — Extension du cours précédent. Cette fois, chaque niveau avance à son rythme, sans se soucier de maintenir une